

University of Waterloo
Département d'études françaises
FR 641

Femmes de lettres au siècle des Lumières
Hiver 2016
Vendredi, 11:30-2:20, ML 354

Coordonnées

Professeur(e): Catherine Dubeau

Bureau: ML 341

Téléphone: 519-888-4567, poste 35499

Heures de consultation: à annoncer

Courriel: cdubeau@uwaterloo.ca (moyen de communication recommandé)

Description

Ce séminaire a pour objet d'étude les productions littéraires féminines du siècle des Lumières. Notre attention portera tant sur les œuvres que sur les paramètres sociohistoriques ayant présidé à leur création et à leur réception. Qui sont les femmes de lettres au XVIIIe siècle ? Pour qui, pourquoi et sur quels sujets peuvent-elles/souhaitent-elles prendre la plume ? Quel(s) espace(s) de la sphère littéraire leur est alloué, et selon quelles modalités ? Telles sont les questions qui dirigeront nos lectures. Plus généralement, ce séminaire propose de mener une réflexion collective sur la condition de femme de lettres dans le contexte spécifique de l'Ancien Régime français, et ce, à partir d'un corpus diversifié (essai, roman, théâtre, écrits intimes). Les auteures (Anne de Lambert, Françoise de Graffigny, Olympe de Gouges et Germaine de Staël) et les œuvres choisies nous permettront d'observer des trajectoires littéraires variées, tout en abordant les sujets privilégiés par les contemporaines des Voltaire, Diderot, Rousseau et Chateaubriand : amour, mariage, maternité, enfance, éducation, sociabilité, morale, religion, histoire, politique, beaux-arts, lecture... et écriture !

Objectifs du cours

À la fin de ce cours les étudiant(e)s auront acquis les compétences suivantes :

- A. Une connaissance générale de la condition de la femme, et plus spécifiquement de la femme de lettres, sous l'Ancien régime français.
- B. Une connaissance générale du contexte de production et de réception des textes littéraires rédigés par les femmes dans le cadre de l'Ancien Régime, et plus particulièrement du siècle des Lumières.
- C. Une connaissance plus spécifique de la trajectoire littéraire de cinq femmes de lettres associées au siècle des Lumières (quatre auteures au programme et une auteure au choix).
- D. Une introduction aux travaux critiques et historiques dans le domaine de l'écriture au féminin sous l'Ancien Régime et pour la période du XVIIIe siècle.

- E. Une habilité à mener des recherches, à employer les ressources documentaires et à produire un travail critique (dissertation) dans le domaine associé au cours.

Manuels et œuvres à l'étude

- Anne de Lambert, *Avis d'une mère à sa fille*, Lausanne, Rivages (Rivages poche/Petite bibliothèque), 2007. ISBN : 9782743616656
- Françoise de Graffigny, *Lettres d'une péruvienne*, Paris (édition d'époque disponible sur Gallica et affichée sur LEARN (pdf) ; comme le texte a été réédité plusieurs fois, l'édition choisie sera annoncée en début de cours)
- Olympe de Gouges, *Zamore et Mirza ou l'esclavage des Noirs*, Paris (édition d'époque disponible sur Gallica et affichée sur LEARN (pdf) ; l'édition choisie sera annoncée en début de cours)
- Germaine de Staël, *Corinne ou l'Italie*, Paris, Gallimard (Folio classique), 1985. ISBN : 9782070376322

Lectures disponibles sur LEARN

- Des articles critiques seront mis à la disposition des étudiant-e-s sur LEARN (voir le plan de cours pour les titres), de même que deux des œuvres au programme, en format pdf.

Références

- Une bibliographie sera distribuée en classe.

Évaluation

Évaluation	Date de l'évaluation	Valeur
Participation	Tout le trimestre	10
Présentation de l'une des œuvres au programme	Calendrier à déterminer en début de trimestre	15
Exposé oral (table ronde du séminaire)	Lundi 4 avril	35
Dissertation	Lundi 18 avril	40
Total		100%

Participation (10%)

La note finale tiendra compte non seulement de la présence au séminaire, mais aussi de la qualité de la préparation (lectures des œuvres et des articles proposés sur LEARN) et de la participation active aux discussions.

Présentation de l'une des œuvres au programme (15%)

Chaque étudiant-e participera à la présentation de l'une des œuvres au programme en proposant une petite analyse textuelle d'une durée d'environ 30 minutes (selon le genre, cette analyse pourra inclure : les personnages, les principaux moments de l'intrigue, les grandes divisions de l'argumentation, les

principaux thèmes et/ou la représentation du temps et de l'espace, etc.). Si le nombre d'étudiants est plus élevé que le nombre d'œuvres, il sera possible d'attribuer la même œuvre à deux étudiants (ou plus) et de se diviser les sujets à aborder. Cette présentation et le choix du/des sujets à traiter feront l'objet d'une consultation avec la professeure.

Exposé oral (35%) dans le cadre de la table ronde du séminaire

D'une durée d'au plus 30 minutes (cette durée pourrait varier selon le nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s au séminaire), l'exposé oral portera sur une femme de lettres du XVIII^e siècle et sur l'analyse d'une œuvre choisie (une liste sera fournie au début du trimestre). Un document préparatoire (incluant une courte bio-bibliographie de l'auteure, un résumé de l'œuvre sélectionnée, un choix de références critiques et la liste des citations choisies) précédera la présentation et devra avoir été lu par chaque participant préalablement à la table ronde. Des instructions seront données en classe.

Dissertation (40%)

Ce projet prendra la forme d'une analyse littéraire (environ 15 pages de texte, times new roman 12, interligne double, accompagnées d'une page de titre et d'une bibliographie) portant sur un minimum de deux œuvres (incluant, si désiré, l'œuvre choisie pour la présentation orale). Le travail écrit sera évalué en fonction de la qualité de l'analyse, de la recherche (ouvrages et articles critiques) et de la langue. **Le séminaire est ouvert à d'autres types de travaux, mais ceux-ci doivent faire l'objet d'une entente préalable avec la professeure.**

Plan du cours

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
1	4 jan.	Introduction au cours Être femme (de lettres) en France sous l'Ancien Régime	Les articles à lire seront affichés sur LEARN	
2	11 jan.	Anne de Lambert	<i>Avis d'une mère à sa fille (et autres textes)</i>	Présentation d'une œuvre (étudiant-e à déterminer)
3	18 jan.	Anne de Lambert	Melinda Caron, « Les études sur les femmes et le genre », p. 219-234.	
4	25 jan.	Françoise de Graffigny	<i>Lettres d'une Péruvienne</i> (pdf sur LEARN)	Présentation d'une œuvre (étudiant-e à déterminer)
5	1 ^{er} fév.	Françoise de Graffigny	Isabelle Brouard-Arends, « De l'auteur à l'auteure, comment	

Semaine	Date	Matière Thème	Lectures à faire	Évaluations
			être femme de lettres au temps des Lumières ? », p. 73-83.	
6	8 fév.	Olympe de Gouges	<i>L'esclavage des Noirs, ou l'heureux naufrage</i> (pdf sur LEARN)	Présentation d'une œuvre (étudiant-e à déterminer)
7	15 fév.	Semaine de lecture		
8	22 fév.	Olympe de Gouges	<i>Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne</i> (pdf sur LEARN)	
9	29 fév.	Germaine de Staël	<i>Corinne ou l'Italie</i>	Présentation d'une œuvre (étudiant-e à déterminer)
10	7 mars	Germaine de Staël	Marie-Laure Girou-Swidorski, « La République des Lettres au féminin. Femmes et circulation des savoirs au XVIIIe siècle », p. 1-28.	Présentation d'une œuvre (étudiant-e à déterminer)
11	14 mars	Germaine de Staël Conclusion du cours	Carle Hesse, « Women into Print », p. 31-55,	
12	21 mars	Cours annulé (Vendredi Saint) * repris le 4 avril		
13	28 mars	Rendez-vous individuels pour préparer la table ronde / Vendredi : absence en raison d'un colloque		
lundi	4 avril	Table ronde du séminaire		Présentations orales (30%)
lundi	18 avril	Remise du travail long		Dissertation (40%)

Règlements du cours

Absence

Une absence lors d'un examen en classe n'est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d'un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](#) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness »](#) par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure. Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable. Une absence non motivée à un test ou à un examen entraînera la note 0.

Si l'étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L'enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d'une classe manquée que si l'absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc). Le fait de partir en vacances n'est pas une raison valable.

Remise des travaux

La remise tardive d'un travail (sans entente préalable) se verra sanctionnée à raison de 5% par jour (incluant les week-ends). Les travaux remis plus d'une semaine après la date limite ne seront pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

Travail de groupe

En dehors des discussions du séminaire, les travaux doivent être faits individuellement.

Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu'il s'agisse de vos propres mots. Il peut s'agir d'un texte tiré d'un livre, d'un article, d'un site internet ou encore du travail d'un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d'informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

University policies

Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo](#)

[Academic Integrity Webpage \(https://uwaterloo.ca/academic-integrity/\)](https://uwaterloo.ca/academic-integrity/) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage \(http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility\)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4 \(https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70\)](https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department's administrative assistant who will provide further assistance.

Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about "rules" for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm). For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm).

Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals \(http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm\)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm).

Other sources of information for students

[Academic integrity \(Arts\)](#) [Academic Integrity Office \(uWaterloo\)](#)

Note for Students with Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.